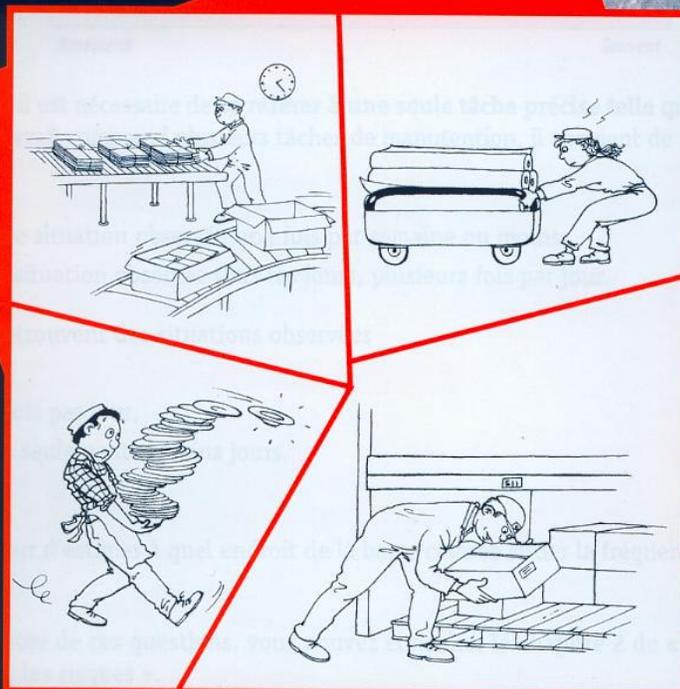


# FIFARIM



Commissariat général  
à la Promotion du Travail



Avec le soutien de la Commission Européenne



***Fiche d'Identification  
des Facteurs  
de Risque liés  
à la Manutention.***

# CONSIGNES D'UTILISATION

La fiche FIFARIM a pour but d'attirer votre attention sur les aspects d'une situation de manutention qui peuvent contribuer à créer un risque :

- les postures adoptées durant la manutention (items 1 à 6);
- l'objet ou la charge manutentionnée (items 7 à 13);
- les caractéristiques de certaines tâches particulières telles que le transport, la poussée ou la traction d'une charge (items 14 à 20);
- l'influence de l'environnement (items 21 à 22) et de l'organisation du travail (items 23 à 26).

Cette fiche comprend 26 questions auxquelles vous pouvez répondre en plaçant une croix sur une barre colorée allant de **RAREMENT** à **SOUVENT**.



Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de **se référer à une seule tâche précise telle qu'elle est effectuée en réalité**. Si la fonction ou le poste de travail comprend plusieurs tâches de manutention, il convient de remplir une fiche par tâche.

Dans cette barre colorée,

- **RAREMENT** correspond à une situation observée une fois par semaine ou moins;
- **SOUVENT** correspond à une situation observée tous les jours, plusieurs fois par jour.

Entre ces deux extrêmes, se retrouvent des situations observées

- quelques fois par semaine,
- au maximum une ou deux fois par jour,
- plusieurs fois par jour, mais seulement certains jours,
- etc.

Dans ces cas, c'est à l'utilisateur d'estimer à quel endroit de la barre colorée situer la fréquence du risque dans la situation de travail observée.

Pour mieux comprendre la portée de ces questions, vous pouvez consulter le chapitre 2 de « Manutentions manuelles : un guide pour évaluer et prévenir les risques ».

Après avoir passé en revue toutes les questions, il s'agit de **sélectionner les aspects qui nécessitent une intervention prioritaire** à cause de leur fréquence ou de leur gravité et de proposer les moyens pour éliminer ou réduire ces risques.

Pour vous aider à définir les priorités et à proposer des solutions, vous êtes invités à **remplir une feuille de synthèse**. Cette synthèse peut être réalisée individuellement ou collectivement, après une confrontation des réponses en équipe.

Nom de l'observateur : ..... Date de l'observation : .....

Tâche analysée : .....

Lieu de travail : .....

Nature de la charge : .....

.....

# Les postures

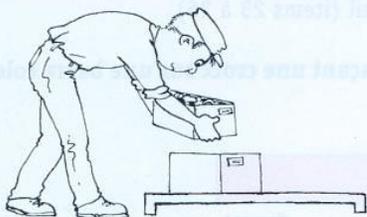
1

Le tronc est-il penché en avant  
(flexion au-delà de 45°) ?



Rarement

Souvent



2

Les bras sont-ils élevés  
au-dessus du plan des épaules ?



Rarement

Souvent



3

Faut-il tourner les épaules ou  
se pencher en tournant les épaules ?



Rarement

Souvent



4

Faut-il incliner le tronc sur le côté pour  
manipuler un objet à une main ?



Rarement

Souvent



5

Faut-il étendre les bras loin vers l'avant,  
à plus de 40 cm du corps,  
pour saisir la charge ?



Rarement

Souvent



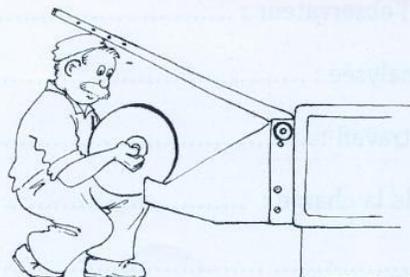
6

La manutention doit-elle être réalisée  
dans une posture contraignante ?  
• A genoux • Accroupi  
• En équilibre instable



Rarement

Souvent



# La charge-L'objet

- 7** Le poids de l'objet dépasse-t-il  
- 25 kg pour les hommes,  
en position debout ?  
- 15 kg pour les femmes,  
en position debout ?  
- 4,5 kg en position assise ?



- 8** Les objets ou leur emballage  
sont-ils fragiles, instables,  
excentriques ?



- 9** La charge est-elle  
encombrante ?



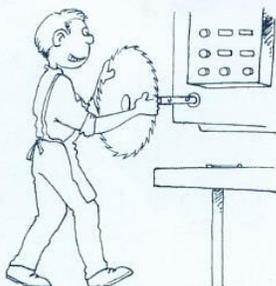
- 10** Le volume de l'objet  
peut-il induire une mauvaise  
estimation de son poids ?  
Le poids (approximatif)  
est-il inconnu ?



- 11** La charge est-elle  
difficile à saisir ?



- 12** L'objet présente-t-il des angles  
et/ou des bords tranchants,  
une surface très rugueuse ?



- 13** L'objet est-il très chaud,  
très froid,  
ou très sale ?



# La tâche : le transport de charges

- 14** Le transport s'effectue-t-il sur une distance de
- plus de 2 m  
(en cas de manutention répétitive) ?
  - plus de 10 m  
(en d'autres circonstances) ?



- 15** La tâche implique-t-elle le franchissement de dénivellations (marches, escaliers, plans inclinés...) ?



- 16** Y-a-t-il des obstacles et/ou des inégalités du sol sur le trajet à parcourir ?

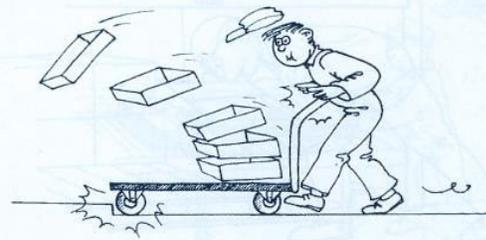


# La tâche : poussée ou traction (chariot, trolley, ...)

- 17** Le poids du chargement dépasse-t-il
- 600 kg pour un transpalette ?
  - 300 kg pour un chariot ?



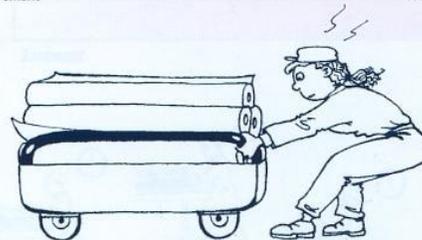
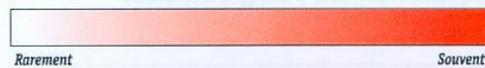
- 18** Le sol présente-t-il des ressauts, des trous, des inégalités ou des différences de niveau ?



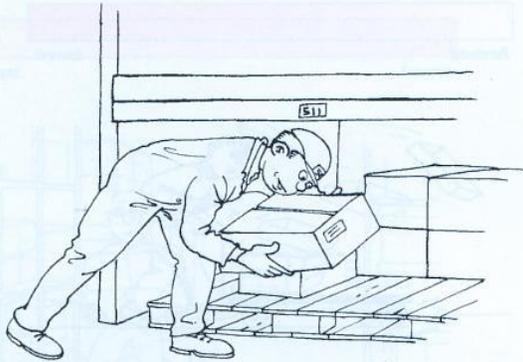
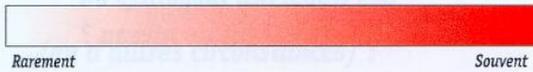
- 19** L'engin est-il en mauvais état ? (roues ou roulements détériorés ou encrassés)



- 20** L'engin est-il équipé de poignées placées à une hauteur inadéquate ou non réglable en fonction du type d'effort ?



**21** L'espace disponible pour effectuer la manutention est-il insuffisant ou encombré ?  
(en cas de manutention manuelle)



**22** L'environnement physique est-il particulièrement contraignant ?

(Par exemple, à cause du climat, de l'éclairage, du bruit ou de l'empoussièrement)

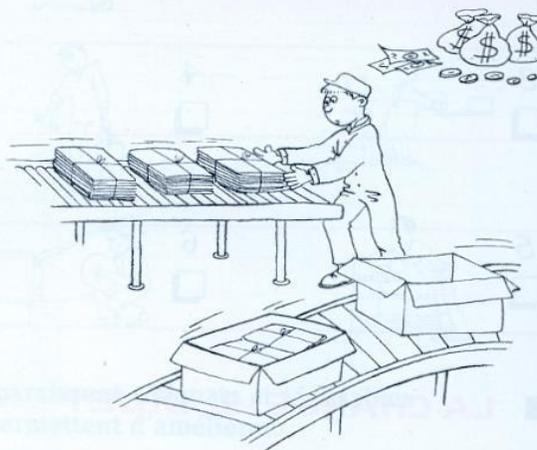


# L'organisation du travail

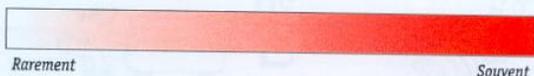
**23** La machine ou le processus de production imposent-ils une contrainte de temps ?



**24** Y a-t-il des incitants à la productivité ?

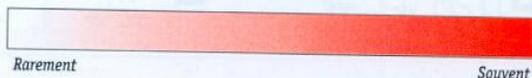


**25** Faut-il exécuter des tâches en urgence ?



**26** La tâche de manutention est-elle

- répétitive, monotone ?
- fréquente (plus d'une fois toutes les 5 minutes ou plus de 12 fois par heure) ?
- continue (plus d'une heure sans période d'interruption) ?



# FEUILLE DE SYNTHÈSE :

En pensant aux questions auxquelles vous venez de répondre, entourez au minimum UN et au maximum QUATRE facteurs de risque qui vous paraissent prioritaires en raison de leur fréquence et/ou de leur gravité.

## ■ LES POSTURES

1



2



3



4



5



6



## ■ LA CHARGE - L'OBJET

7



8



9



10



11



12



13



## ■ L'ENVIRONNEMENT

21



22



## ■ LA TACHE : LE TRANSPORT DE CHARGES

14



15



16



## ■ LA TACHE : LA POUSSÉE OU TRACTION

17



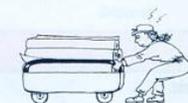
18



19



20

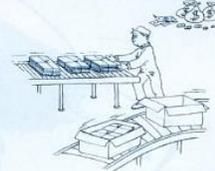


## ■ L'ORGANISATION

23



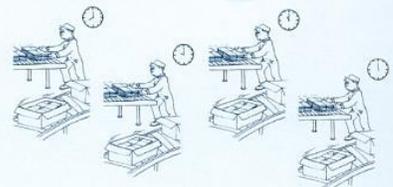
24



25



26



# Définir des priorités et des moyens de prévention

**Relevez les facteurs de risque qui nécessitent une intervention prioritaire et décrivez brièvement les causes de ces problèmes.**

Numéro de référence dans la FIFARIM	Les causes des problèmes que vous avez identifiés.
<input type="checkbox"/>	..... .....
Facteur de risque non prévu dans la FIFARIM	..... .....

**Proposez quelques moyens de prévention qui vous paraissent adéquats et réalisables et indiquez quels facteurs de risque ils permettent d'améliorer.**

Moyens de prévention	Numéro de référence dans la FIFARIM
..... .....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... .....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... .....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... .....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... .....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

**Précisez ici si certains aspects de la situation de travail nécessitent une analyse plus approfondie et/ou une mesure plus précise du niveau de risque.**

..... .....
----------------

FIFARIM est un encart de la brochure  
«Manutentions manuelles :  
un guide pour évaluer et prévenir les risques»,  
qui peut être obtenue gratuitement :

- par téléphone au (02) 233 42 14
- par écrit au :  
**Commissariat général à la promotion  
du travail du Ministère de l'Emploi  
et de Travail**  
rue Belliard 51  
1040 Bruxelles  
Fax : (02) 233 42 36

Cette brochure a été élaborée par une équipe du Service de Santé au Travail  
et d'Education pour la Santé de l'Université de Liège composée  
du Professeur Ph. MAIRIAUX, médecin du travail et ergonome, et de  
J.-Ph. DEMARET, kinésithérapeute et formateur;  
S. FREYENS, illustratrice;  
D. MASSET, kinésithérapeute et ergonome;  
Ch. VANDOORNE, spécialiste en éducation pour la santé.

Dépôt légal D/1998/1205/13

Edition: Commissariat Général à la Promotion du travail, Bruxelles, mars 1998,